Habilitations mécaniques
Chargé de Travaux, d'Intervention et de Consignation

OBJECTIF DE FORMATION

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre mécanique au voisinage d'ouvrages électriques dans le respect de la NF C 18-510, de l'UTE 18-510-2 et du carnet de prescription de l'entreprise.

Durée de la formation:

- 3 jours pour une formation initiale
- 1,5 jour pour un recyclage

incluant 1 jour de travaux pratiques

PÉDAGOGIE

- Formation théorique et pratique
- Remise d'un livret en fin de stage
- Contrôle individuel des connaissances en fin de stage
- Envoi à l'employeur d'une attestation de suivi de stage

Population concernée :

Personnel travaillant dans les domaines de la maintenance et/ou de l'exploitation de centrales.

PROGRAMME DE FORMATION

- Le fonctionnement des équipements de la centrale
- Les différents acteurs au sein la centrale et leur responsabilité
- La réglementation en matière de prévention et de sécurité
- Le contrôle de la condamnation (ouverte ou fermée) des organes électriques (contacteurs, disjoncteurs, etc..) et mécaniques (vannes, purges, by-pass, etc..), conforme aux critères de sécurité attendus, c'est-à-dire hors fluides et empêchant toutes mises en mouvement
- Sensibilisation aux risques électriques, aux risques liés aux travaux en hauteur, aux risques liés à la chaleur, aux bruits, aux machines tournantes, aux fluides sous pression, aux risques mécaniques et chimiques, etc.
- La méthodologie de la consignation
- Comprendre la différence entre la consignation partielle ou générale
- Les règles appliquées aux régimes de réquisition et d'essais
- Documents réglementaires d'exploitation (contrôles des appareils à pression, des meuleuses, des lapidaires, des élingues, des manilles, des harnais, des appareils respiratoires autonomes, des appareils de levage, des EPI, etc.)
- Analyse des risques et plan d'action pour sécuriser un chantier